



Maintenant et demain

L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU  
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES,  
DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE, INTITULÉ

# OUVRIR LA PORTE : SURMONTER LES OBSTACLES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES AU CANADA

## **AIDER TOUS LES CANADIENS À ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ET LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER À LA PROSPÉRITÉ DU PAYS**

Le gouvernement du Canada se réjouit d'avoir l'occasion de répondre au sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada*.

La croissance et la prospérité à long terme du Canada dépendront en grande partie de la façon dont les gens cultiveront et utiliseront leurs talents. La proportion de la population totale en âge de travailler étant en diminution, l'accès aux études postsecondaires sera essentiel pour répondre à la demande de compétences sur le marché du travail et accroître la productivité nationale. La croissance dans les économies émergentes rend également l'acquisition de compétences nécessaire, car les entreprises s'appuieront sur les diplômés des universités, des collèges, des écoles polytechniques et des programmes d'apprentissage pour innover, adopter de nouvelles technologies numériques et améliorer la compétitivité. Compte tenu de ces défis démographiques et économiques, l'accroissement de la participation aux études postsecondaires, plus particulièrement des personnes actuellement sous-représentées, est devenu une nécessité économique. Cependant, la responsabilité doit être partagée entre les gouvernements et les citoyens, les diplômés d'études postsecondaires profitant d'avantages personnels considérables. En effet, ces diplômés gagnent un salaire plus élevé, connaissent un taux de chômage plus faible et ont de meilleures chances d'entreprendre avec succès des réorientations professionnelles. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada demeure résolu à travailler en partenariat pour réduire les obstacles aux études postsecondaires et contribuer à ce qu'elles demeurent abordables.

Le gouvernement du Canada appuie la création d'occasions d'études postsecondaires pour les Canadiens en investissant plus de 10 milliards de dollars par année depuis 2009-2010 par l'entremise de mesures de soutien direct aux étudiants et à leur famille, de financement de la recherche et des infrastructures et de transferts aux provinces et aux territoires. Des annonces récentes du gouvernement fédéral ont confirmé son engagement à aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires et à avoir les moyens de le faire, et ce, en offrant des bourses directes aux étudiants ayant besoin d'aide financière, des mesures fiscales comme celles appuyant les programmes d'apprentissage, et du soutien ciblé à des groupes particuliers comme les Autochtones. Le gouvernement fédéral investit également dans la capacité de recherche des collèges et des universités afin de former la prochaine génération de chercheurs et de travailleurs hautement qualifiés, et de tisser de nouveaux liens avec les industries novatrices.

Le gouvernement du Canada appuie le développement des compétences des Canadiens en travaillant en partenariat avec les provinces, les territoires et les intervenants. Il reconnaît que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la principale responsabilité de concevoir et d'offrir des programmes d'éducation

et de formation. Par conséquent, la collaboration fédérale-provinciale-territoriale dans des secteurs d'intérêt commun, comme l'aide financière aux étudiants, s'est révélée très efficace.

Le Canada est un leader mondial en ce qui a trait à de nombreuses mesures relatives à la scolarisation, et les Canadiens devraient être fiers des réalisations du pays en matière d'éducation et de compétences. Cependant, dans le contexte d'une économie du savoir mondiale compétitive, le Canada ne peut pas se permettre de tenir la prospérité pour acquise. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire des Plans d'action économique et d'autres mesures évoquées dans le présent document, vise à s'appuyer sur ces succès et continuera d'aider les Canadiens à développer les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie de leur collectivité, occuper les emplois d'aujourd'hui et créer les emplois de demain.

## **PROMOUVOIR LA RÉUSSITE DANS LES ÉTUDES ET LA FORMATION POSTSECONDAIRES**

Le gouvernement du Canada investi de façon substantielle afin que les études postsecondaires et le développement des compétences soient plus abordables et accessibles pour tous les Canadiens, en tenant compte de l'objectif à long terme d'appuyer l'emploi, la croissance et la prospérité durable.

### **Rendre les études postsecondaires abordables pour les étudiants et leur famille**

Le gouvernement du Canada offre une vaste gamme de programmes visant à promouvoir des taux élevés de scolarisation et l'équité d'accès au collège, à l'université et dans des programmes d'apprentissage, tout en permettant aux étudiants et à leur famille démontrant un besoin financier de terminer leurs études à un coût raisonnable.

#### Prêts, bourses et aide au remboursement

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) offre de l'aide financière aux étudiants ayant un besoin démontré. Le gouvernement du Canada offre cette aide financière en collaboration avec les provinces et les territoires participants<sup>1</sup> selon la formule de partage des coûts 60 % / 40 %. Les provinces et les territoires jouent un rôle important dans le versement des prestations du PCPE. Par conséquent, les changements qui lui sont apportés

*Depuis sa création en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants a versé 34 milliards de dollars à 4,7 millions d'étudiants, notamment près de 2,1 milliards de dollars en prêts étudiants en 2009-2010.*

---

<sup>1</sup> Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest reçoivent des montants compensatoires du gouvernement du Canada pour exécuter leurs programmes d'aide financière aux étudiants et ne participent pas au PCPE.

à l'échelle fédérale sont effectués en étroite collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

Les mesures de soutien du PCPE comprennent, notamment, des prêts étudiants offerts aux étudiants à temps plein et à temps partiel, des bourses offertes à des groupes ciblés (p. ex. étudiants à revenu faible ou moyen, étudiants handicapés, étudiants ayant des personnes à charge, entre autres) et des mesures d'aide au remboursement offertes aux emprunteurs éprouvant des difficultés à rembourser leurs prêts.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à moderniser et à améliorer ses programmes et ses services afin de répondre aux besoins changeants des Canadiens. L'une des plus importantes modifications apportées

*En 2010-2011, par l'intermédiaire du Programme canadien de bourses aux étudiants, plus de 300 000 étudiants ont reçu 621 millions de dollars en bourses.*

au PCPE au cours des dix dernières années a été la création du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), annoncée dans le budget de 2008. Le PCBE offre des bourses immédiates et prévisibles aux étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen admissibles à un prêt d'études canadien, y compris des bourses mensuelles de 250 \$ pour les étudiants à faible revenu et de 100 \$ pour les étudiants à revenu moyen. Ces bourses sont offertes tout au long d'un programme collégial ou de premier cycle universitaire. Des bourses à l'intention des étudiants ayant des personnes à charge et des étudiants ayant une incapacité permanente sont aussi offertes pour chaque année d'étude, y compris aux cycles supérieurs. On a également annoncé dans le budget de 2008 la création du Programme d'aide au remboursement (PAR), dont l'éligibilité est basée sur le revenu. Plus de 160 000 emprunteurs ont profité du PAR, lequel permet à ceux qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt d'arrimer les exigences de remboursement à leur capacité de payer.

Le budget de 2011 s'est appuyé sur ces efforts et a démontré l'engagement du gouvernement du Canada à répondre aux besoins changeants des étudiants canadiens. Voici quelques annonces clés à l'intention des étudiants : doubler l'exemption de revenu pour les prêts d'études canadiens, ce qui devrait permettre à environ 100 000 étudiants de toucher un revenu d'emploi plus élevé sans que cela n'influe sur leur admissibilité aux prêts; aider les étudiants à temps partiel en élargissant leur admissibilité aux prêts et aux bourses d'études canadiens et en réduisant les taux d'intérêt appliqués à leurs prêts d'études pendant qu'ils étudient; et offrir une radiation partielle de la dette liée aux prêts d'études canadiens aux nouveaux médecins de famille et aux nouveaux infirmiers et infirmières qui choisissent de travailler dans des collectivités mal desservies en milieu rural ou éloigné, y compris les collectivités offrant des services de santé aux populations inuite, métisse et des Premières nations. Le Plan d'action économique de 2012 s'est engagé à étendre l'admissibilité à ce programme aux résidents en médecine familiale en formation dans une école de médecine accréditée du Canada.

En plus de ces mesures, le Programme canadien de prêts aux étudiants continue de travailler en vue d'améliorer ses services en ligne, de simplifier les processus

de présentation de demandes et de remboursement ainsi que d'améliorer la communication avec les étudiants.

### Incitatifs d'épargne pour les études postsecondaires

Le gouvernement du Canada cherche également à rendre les études postsecondaires accessibles et abordables grâce à des incitatifs d'épargne et à des mesures fiscales.

*Depuis sa création en 1998, le Programme canadien pour l'épargne études a versé 6,47 milliards de dollars en subventions à près de 4,3 millions de Canadiens.*

Le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) offre des incitatifs d'épargne dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et du Bon d'études canadien (BEC) pour encourager les familles canadiennes à planifier et à économiser pour les études postsecondaires de leurs enfants au moyen des régimes enregistrés d'épargne-études assortis d'une aide fiscale. En aidant les familles à économiser, le PCEE vise à rendre les études postsecondaires plus abordables. En 2011, plus de 44 % des enfants canadiens avaient profité d'un incitatif d'épargne par l'intermédiaire du PCEE.

### Mesures fiscales relatives aux études postsecondaires

Le gouvernement du Canada appuie également les étudiants de niveau postsecondaire et leur famille grâce à plusieurs mesures fiscales, qui, ensemble, ont permis de verser environ 1,8 milliard de dollars en 2008 pour l'éducation et la formation postsecondaires, ainsi que pour les familles qui économisent pour les études postsecondaires de leurs enfants.

Le gouvernement du Canada reconnaît le coût des études postsecondaires par l'intermédiaire de trois crédits d'impôt non remboursables : le crédit d'impôt pour frais de scolarité, le crédit d'impôt pour études et le crédit d'impôt pour manuels. Ces deux

*Dans le budget de 2011, le gouvernement du Canada a prolongé son soutien aux gens de métiers en devenant en faisant en sorte que tous les frais d'examen en vue d'obtenir la reconnaissance professionnelle au Canada donnent droit au crédit d'impôt pour frais de scolarité.*

derniers crédits visent à reconnaître les dépenses non liées aux frais de scolarité qui sont associées à la poursuite d'études postsecondaires. Compte tenu du rôle important des familles pour aider les étudiants à surmonter les obstacles financiers, les crédits non utilisés peuvent être transférés à un parent, à un grand-parent ou à un époux. Les crédits non transférés peuvent être reportés indéfiniment par l'étudiant à une année d'imposition future. En outre, pour favoriser l'excellence scolaire, le gouvernement a établi dans le budget de 2006 une exonération fiscale complète pour les bourses d'études et de recherche.

Ces mesures rendent les études postsecondaires plus abordables, en abaissant les impôts exigibles des étudiants et de leur famille. Un examen du ministère des Finances menée en 2006 sur les effets du régime d'impôt sur le revenu sur les investissements dans l'éducation postsecondaire a permis de révéler que lorsque

combinés, les mesures fiscales et les programmes de soutien constituent un incitatif substantiel à la poursuite d'études postsecondaires.

L'aide financière directe aux étudiants, les incitatifs à l'épargne et les mesures fiscales reconnaissent les coûts associés aux investissements dans les études postsecondaires et aident à promouvoir l'accessibilité accrue aux compétences, à l'éducation et à la formation dont les Canadiens ont besoin pour participer activement à l'économie et à leur collectivité.

#### Mesures de soutien offertes aux apprentis

Le gouvernement du Canada a pris d'importantes mesures pour appuyer les apprentis et il reconnaît la contribution essentielle des gens de métier à l'économie du Canada. Le gouvernement du Canada appuie les apprentis par l'intermédiaire de subventions et de mesures fiscales.

Dans le budget de 2006, le gouvernement du Canada a annoncé la création de la Subvention incitative aux apprentis (SIA). La SIA est une subvention en espèces imposable de 1 000 \$ par année octroyée aux apprentis inscrits lorsqu'ils ont terminé la première ou la deuxième année (ou le niveau équivalent) de leur programme d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge, soit un montant maximal de 2 000 \$ par apprenti admissible. En date du 15 avril 2012, plus de 246 000 SIA avaient été octroyées.

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada du budget de 2009, le gouvernement fédéral a annoncé la création de la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA). La SAFA est une subvention en espèces imposable de 2 000 \$ supplémentaires versée aux apprentis inscrits lorsqu'ils ont terminé leur programme d'apprentissage et qu'ils ont obtenu un certificat de compagnon dans un métier désigné Sceau rouge. En date du 15 avril 2012, plus de 70 795 apprentis avaient reçu la SAFA.

Au moyen de ces mesures, les apprentis qui terminent leur formation en apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge et qui obtiennent un certificat de compagnon peuvent recevoir un maximum de 4 000 \$. À ce jour, le gouvernement du Canada a offert plus de 384 millions de dollars en subventions aux apprentis.

Le gouvernement du Canada offre également des crédits d'impôt pour appuyer les apprentis et les programmes d'apprentissage. La déduction pour frais d'outillage des gens de métier permet à ceux-ci de déduire jusqu'à 500 \$ du coût total des outils admissibles achetés pendant une année d'imposition qui dépasse le montant du crédit canadien pour emploi (1 095 \$ en 2012).

*En plus d'offrir des subventions et des mesures fiscales, le gouvernement du Canada appuie le volet technique ou théorique de la formation d'environ 60 000 apprentis par année grâce au financement des parties I et II de l'assurance emploi.*

## **Encourager la participation au développement des compétences, à l'éducation et à la formation**

### Informers les Canadiens à propos des études postsecondaires, de la formation en apprentissage et du marché du travail

Bien que de nombreux avantages soient associés aux études postsecondaires, la décision d'investir dans ces études et de les compléter demeure complexe. Pour aider les Canadiens à prendre une décision éclairée, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de leur offrir des renseignements à jour et pertinents sur les études postsecondaires, les résultats sur le marché du travail et les mesures de soutien offertes aux étudiants et à leur famille.

Par l'intermédiaire du site Web Travailler au Canada, le gouvernement du Canada offre des rapports personnalisés qui combinent les avis d'emplois vacants, les profils des professions, l'information sur le marché du travail et les prévisions connexes, les exigences relatives à la reconnaissance professionnelle et aux

*Le Plan d'action économique de 2012 offre 21 millions de dollars sur deux ans pour améliorer le contenu de l'information sur le marché du travail et sur l'emploi, ainsi que la rapidité à laquelle le gouvernement du Canada diffuse cette information aux Canadiens.*

compétences, ainsi que l'information sur les études et la formation. Ce site Web est constamment mis à jour et comporte les renseignements les plus récents sur les programmes d'études postsecondaires (y compris les écoles de métiers et les programmes d'apprentissage), les établissements d'enseignement et les bourses d'études. Les étudiants, les parents et les conseillers en orientation utilisent couramment ce site Web pour obtenir des renseignements sur les professions, les perspectives d'emploi et de réussite sur le marché du travail, ainsi que les études et la formation requises pour travailler dans une profession particulière.

Par l'entremise du site Web Ciblétudes, le gouvernement du Canada offre également des renseignements sur les coûts et les avantages associés aux études postsecondaires ainsi que sur les meilleures façons d'économiser, de planifier et de payer pour ces études. Ce site Web contient une vaste gamme de renseignements sur les programmes d'études, ainsi que sur les prêts et bourses. Il offre également des outils liés à l'aide financière, tel qu'un estimateur de remboursement des prêts et un calculateur de contribution parentale, qui visent à aider les étudiants et leur famille à prendre une décision éclairée au sujet des études postsecondaires.

Le gouvernement du Canada fait également la promotion de carrières dans les métiers spécialisés par l'intermédiaire du programme Sensibilisation jeunesse, qui encourage les jeunes à choisir d'exercer un métier spécialisé grâce à des concours de compétences conçus pour accroître la visibilité des métiers spécialisés. Les Canadiens peuvent trouver des renseignements sur les programmes de formation en apprentissage sur le site Web du programme du Sceau rouge, qui offre de l'information sur les examens, l'aide financière et des profils des métiers ainsi que sur le site Web du Tableau Ellis, qui offre aux gouvernements, aux industries et aux établissements d'enseignement des

données sur plus de 300 métiers désignés. Ces données portent sur la formation, la reconnaissance professionnelle, les conditions d'admission, la reconnaissance des acquis et les systèmes d'accréditation.

Dans l'ensemble, ces initiatives fédérales fournissent aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour effectuer des investissements éclairés en éducation et en formation, choisir les compétences appropriées aux emplois recherchés et trouver un emploi qui correspond à leurs capacités, niveau d'études et formation.

#### Mesures de soutien offertes aux employeurs

Compte tenu de l'importance de l'éducation permanente dans une économie fondée sur la connaissance et les compétences et en évolution rapide, le gouvernement du Canada s'emploie à aider les entreprises canadiennes à former leurs employés. Aux fins de l'impôt sur le revenu, le régime fiscal prévoit un traitement avantageux pour les dépenses liées à la formation des employés. Un employeur peut déduire des dépenses engagées pour la formation d'un employé, pourvu que ces dépenses soient raisonnables dans les circonstances. Il s'agit d'un traitement fiscal relativement favorable puisque l'employeur peut déduire les dépenses l'année où elles sont engagées, alors que la formation est susceptible d'entraîner de nombreux avantages pour l'employeur pendant bon nombre d'années. Grâce au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, les employeurs peuvent recevoir un crédit d'impôt non remboursable équivalant à 10 % du salaire admissible pouvant être versé aux apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge pour les deux premières années de leur contrat d'apprentissage, jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par année par apprenti admissible.

En plus de ces crédits, le gouvernement du Canada offre plusieurs incitatifs financiers aux petites et moyennes entreprises pour appuyer la création d'emploi et les investissements dans le perfectionnement de la main-d'œuvre. Ces incitatifs incluent, notamment, un crédit temporaire pour l'embauche visant les petites entreprises; 20 millions de dollars supplémentaires sur deux ans versés

*Dans le cadre du Plan d'action économique de 2012, le crédit temporaire pour l'embauche visant les petites entreprises est prolongé pour encourager les employeurs à embaucher de nouveaux travailleurs. Ce crédit temporaire profitera à environ 536 000 employeurs et permettra de réduire les coûts salariaux des petites entreprises d'environ 205 millions de dollars.*

au financement des activités de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, soit le consentement de prêts à des jeunes entrepreneurs et l'offre de services de mentorat; 80 millions de dollars sur trois ans versés au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada (PARI-CNRC) pour appuyer la collaboration entre les collèges et les petites et moyennes entreprises en vue d'accélérer l'adoption de technologies de l'information et des communications; et 110 millions de dollars additionnels par année affectés dans le Plan d'action économique de 2012 au PARI-CNRC pour doubler son soutien aux compagnies canadiennes menant à la création de nouveaux produits, services et procédés industriels.

## **Aider les Canadiens à surmonter les obstacles à la participation au développement des compétences**

Grâce à des investissements dans l'aide financière aux étudiants, à l'offre d'information sur l'apprentissage et le marché du travail et à des mesures fiscales, le gouvernement du Canada aide les Canadiens à atteindre des taux d'obtention de diplôme d'études postsecondaires qui sont parmi les meilleurs au monde. Notre succès en ce qui concerne la promotion de l'accès aux études postsecondaires a été démontré par le taux de participation accru de certains groupes, comme les personnes handicapées et les jeunes hommes. Bien que les femmes participent toujours aux études postsecondaires dans une proportion plus élevée que les hommes, ces derniers ont récemment affiché une augmentation supérieure dans leur participation aux études postsecondaires. Malgré ces succès, plusieurs Canadiens se heurtent toujours à d'importants obstacles non financiers à l'éducation et à la formation.

Dans le contexte d'une économie qui évolue rapidement, le fait de posséder les compétences de base en lecture, en écriture, en calcul ainsi que les compétences numériques de base est essentiel pour ce qui est de trouver un emploi et de le conserver. Pourtant, certains Canadiens ne possèdent pas les compétences et le niveau d'éducation dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail. Le gouvernement du Canada démontre son engagement d'aider ces personnes à atteindre leur plein potentiel en offrant diverses initiatives.

*Puisque les nouvelles technologies changent la façon dont les compétences sont utilisées en milieu de travail, le gouvernement du Canada a réaffecté 60 millions de dollars dans le budget de 2011 pour améliorer le développement des compétences numériques et accroître le nombre d'inscriptions dans des disciplines numériques, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.*

Par l'intermédiaire du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE), le gouvernement du Canada complète les efforts que déploient les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles en travaillant avec des partenaires partout au pays pour aider les employeurs, les praticiens et les formateurs à intégrer l'alphabétisation et les compétences essentielles dans leurs programmes de formation. Ces efforts aident les Canadiens et leur famille à développer les compétences nécessaires pour évoluer au même rythme que leur emploi et à s'adapter au changement. Par exemple, le BACE collabore avec le Réseau Entreprises Canada d'Industrie Canada et s'appuie sur son infrastructure en vue d'encourager et d'appuyer l'investissement dans le développement des compétences en milieu de travail chez les propriétaires de petites entreprises et les entrepreneurs.

Le gouvernement fédéral reconnaît le rôle essentiel que les organismes communautaires jouent auprès des personnes qui risquent de ne pas terminer leurs études secondaires. Dans le budget de 2010, le gouvernement du Canada a annoncé le versement de 20 millions de dollars en vue d'appuyer Passeport pour

ma réussite Canada, un organisme qui possède une solide expérience pour ce qui est de réduire les taux de décrochage au niveau secondaire et d'accroître l'inscription aux études postsecondaires parmi les jeunes défavorisés. La démarche novatrice de cet organisme permet d'examiner l'ensemble complexe de facteurs qui déterminent les attitudes et les aspirations associées à l'achèvement des études de niveau secondaire et à l'accès aux études postsecondaires.

Grâce aux diverses mesures de soutien visant à éliminer les obstacles aux études postsecondaires, notamment les mesures de soutien financier, l'information, le soutien liées à la formation professionnelle et les mesures ciblant les groupes défavorisés, le gouvernement du Canada a contribué à l'élaboration d'une solide base de soutien à l'éducation et au développement des compétences. Une base grâce à laquelle les Canadiens peuvent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'économie du futur et la façonner.

## **APPUYER LE SUCCÈS DES AUTOCHTONES**

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle essentiel que la population autochtone, une population jeune et à la croissance rapide, peut jouer dans l'économie canadienne. Dans les Prairies et le Nord, où les Autochtones représentent une proportion importante de la population totale (de 16 % au Manitoba et en Saskatchewan à 86 % au Nunavut), il sera particulièrement important d'améliorer la contribution des Autochtones au marché du travail.

Plus particulièrement, le secteur des ressources naturelles présente non seulement des défis, mais également des possibilités. Les pénuries actuelles et prévues de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs industries ainsi que la proximité géographique de nombreuses collectivités autochtones à des ressources naturelles clés signifient que la population autochtone est bien placée pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans ce secteur, dans la mesure où elle a accès aux compétences et au niveau de scolarité requis pour profiter de ces perspectives.

Bien que les données démographiques soulignent le rôle de plus en plus important que pourraient jouer les Autochtones dans l'avancement du bien-être économique du Canada, leur contribution est entravée par de faibles résultats liés à l'apprentissage et au marché du travail. Afin d'améliorer ces résultats, le gouvernement fédéral travaille avec ses partenaires pour que les Autochtones aient la possibilité d'obtenir les compétences et le niveau de scolarité dont ils ont besoin pour profiter de ces perspectives.

### **L'éducation de la maternelle à la douzième année – Jeter les bases de la réussite**

L'objectif du gouvernement du Canada consiste à offrir aux élèves des Premières nations une éducation de qualité leur permettant de réaliser leurs aspirations et d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail et contribuer pleinement à une économie canadienne forte. En 2010-2011,

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a investi 1,9 milliard de dollars en éducation afin d'appuyer les élèves des Premières nations et les élèves inuits partout au Canada. La majeure partie de cette somme, soit 1,5 milliard de dollars, ciblait les études primaires et secondaires des élèves des Premières nations vivant dans les réserves.

Dans le budget de 2008, le gouvernement a lancé l'Initiative de réforme de l'éducation des Premières nations afin de jeter les bases d'une amélioration à long terme de l'éducation de la maternelle à la douzième année. L'Initiative comporte deux nouveaux programmes : le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations et le Programme des partenariats en éducation. Ces deux programmes représentent de nouveaux investissements de 268 millions de dollars sur cinq ans et un financement continu de 75 millions de dollars.

Reconnaissant que l'éducation de la maternelle à la douzième année des Premières nations est une responsabilité que se partagent les élèves, les parents, le personnel scolaire, les chefs des Premières nations et les gouvernements fédéral et provinciaux, le gouvernement du Canada a négocié sept partenariats tripartites en matière d'éducation à l'échelle du pays. À ce jour, le gouvernement a conclu des partenariats avec la Nouvelle-Écosse (1997), la Colombie-Britannique (1999), le Nouveau-Brunswick (2008), le Manitoba (2009), l'Alberta (2010) et l'Île-du-Prince-Édouard (2010), ainsi qu'une entente infrarégionale avec le Saskatoon Tribal Council (2010).

Le gouvernement du Canada continue d'établir des partenariats, comme l'Accord-cadre tripartite sur l'éducation signé le 27 janvier 2012 avec la Colombie-Britannique et le Comité de coordination de l'éducation des Premières nations, ce dernier agissant au nom des Premières nations de la Colombie-Britannique. Cet Accord-cadre définit et officialise les rôles et responsabilités, les structures et les mesures de soutien qui doivent être en place pour permettre aux élèves des Premières nations de Colombie-Britannique d'avoir accès à une éducation comparable et de qualité, que leur école soit dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer l'éducation des Premières nations. En décembre 2010, le gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations ont conjointement nommé un Panel national indépendant sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, lequel dirigerait un processus de collaboration et fournirait une orientation sur la façon d'améliorer l'éducation des Premières nations. Pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport final du Panel, présenté en février 2012, ainsi qu'aux recommandations d'autres rapports sur la réforme de l'éducation des Premières nations, notamment celui du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, le gouvernement du Canada s'est engagé dans le Plan d'action économique de 2012 à collaborer avec les partenaires intéressés en vue d'instaurer une loi sur l'éducation des Premières nations en 2014.

En outre, le Plan d'action économique de 2012 prévoit un investissement de 275 millions de dollars sur trois ans pour appuyer l'éducation des Premières nations. De cette somme, 100 millions de dollars serviront à offrir des programmes

*Le Plan d'action économique de 2012 prévoit 275 millions de dollars sur trois ans pour appuyer l'éducation des Premières nations et pour construire et rénover des écoles dans les réserves.*

d'alphabétisation aux jeunes enfants et d'autres mesures d'aide et services connexes aux écoles et aux élèves des Premières nations, ainsi qu'à renforcer les liens avec le système scolaire des provinces. Les 175 millions restant seront consacrés à la construction et à la rénovation d'écoles dans les réserves, ce qui permettra d'offrir un meilleur environnement d'apprentissage aux élèves des Premières nations. Ces sommes viennent s'ajouter aux investissements dans l'infrastructure des écoles situées dans les réserves, réalisés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, entre 2009 et 2011. Par ailleurs, le gouvernement examinera des mécanismes éventuels visant à garantir un financement stable, prévisible et durable pour les études primaires et secondaires des Premières nations.

### **Aider les Autochtones à obtenir les compétences nécessaires pour se tailler une place sur le marché du travail**

Le gouvernement du Canada joue également un rôle actif dans l'acquisition de compétences en milieu de travail et les études postsecondaires chez les Autochtones. Grâce à ses programmes relatifs au marché du travail destinés aux Autochtones, il aide les Premières nations, les Métis et les Inuits à se tailler une place sur le marché du travail.

En partenariat avec le secteur privé, les provinces, les territoires et les établissements d'enseignement, le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA), offre des possibilités de formation, d'éducation, de perfectionnement des compétences et d'emploi aux Autochtones. Il investit d'ailleurs 1,68 milliard de dollars sur cinq ans (2010-2015) dans la SFCEA pour appuyer l'établissement d'un réseau de services et de centres

*Tel qu'annoncé dans le budget de 2011, le gouvernement du Canada investit 27 millions de dollars sur cinq ans à l'élargissement des programmes d'éducation de base des adultes dans les territoires. L'initiative de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, dont la prestation est assurée par les collèges des territoires, appuie le développement économique du Nord en haussant le niveau de compétences de base des résidents locaux en âge de travailler.*

d'emploi destinés aux Autochtones comptant environ 800 points de service partout au Canada. La SFCEA et son prédécesseur, la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, ont permis de créer, en moyenne, entre 14 000 et 16 000 emplois par année. Pour sa part, le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP), lancé en juillet 2010 avec un financement de 210 millions de dollars sur cinq ans, appuie l'intégration des Autochtones au marché du travail en soutenant des projets visant à encourager

l'innovation et l'établissement de partenariats, ainsi qu'à accroître le perfectionnement des compétences et la participation au marché du travail chez les Autochtones. Le FCP est aussi assez souple pour répondre aux priorités du gouvernement et aux nouveaux besoins de l'économie canadienne relativement au marché du travail.

En 2011-2012, dans le cadre du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université et du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire d'AADNC, le gouvernement du Canada a versé 295,4 millions de dollars afin d'appuyer quelque 22 500 élèves des Premières nations et élèves inuits. De plus, le Programme d'aide aux étudiants indiens d'AADNC a offert un soutien financier d'environ 21 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire afin d'élaborer des programmes d'études adaptés aux besoins culturels et éducationnels des Premières nations et des Inuits.

Grâce au Portail des Autochtones au Canada, le gouvernement du Canada facilite l'accès des Premières nations, des Métis et des Inuits aux études postsecondaires en affichant des renseignements sur plus de 600 bourses et mesures incitatives offertes par les gouvernements, les universités, les collèges, les entreprises, les particuliers et les organismes.

En plus de ces programmes et d'autres programmes qui leur sont destinés, les Autochtones ont accès aux mêmes mesures universelles de soutien au perfectionnement des compétences et à l'éducation que les autres Canadiens, notamment le Programme canadien de prêts aux étudiants et les nombreuses interventions financées par les ententes sur le marché du travail et les ententes sur le développement du marché du travail conclues avec les provinces et les territoires.

Le gouvernement du Canada reconnaît que malgré les investissements considérables déjà réalisés, il reste du travail à faire pour aider les Autochtones à mieux réussir sur le marché de l'emploi. Le bien-être économique du Canada dépendra de plus en plus de l'intégration de la population autochtone au marché du travail, en particulier dans certaines régions et certains secteurs. C'est pourquoi le gouvernement du Canada continuera d'évaluer ses programmes et ses approches afin de s'assurer qu'en collaboration avec ses partenaires, il offre aux Autochtones les meilleures mesures de soutien possibles en matière d'apprentissage et de marché du travail. Le gouvernement du Canada s'emploie à construire un avenir où les Premières nations sont autosuffisantes et prospères, prennent leur propres décisions, gèrent leurs propres affaires et apportent une solide contribution au pays dans son ensemble.

## **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES TALENTS**

Des investissements soutenus dans la recherche et le développement au niveau postsecondaire sont essentiels pour favoriser l'acquisition des compétences et la capacité d'innovation qui permettront au Canada d'accroître sa productivité, de soutenir la concurrence internationale et de relever les défis économiques et sociaux. Dans le cadre de sa Stratégie des sciences et de la technologie, le

gouvernement du Canada s'engage à appuyer la poursuite de l'excellence en matière d'innovation et de recherche en investissant dans les gens et les infrastructures, et en favorisant les liens entre les institutions postsecondaires et le secteur privé.

### **Investir dans les talents**

Le gouvernement du Canada appuie la prochaine génération de chercheurs et de travailleurs hautement qualifiés en offrant une aide financière aux étudiants des cycles supérieurs, notamment sous forme de mesures fiscales, des Bourses d'études supérieures du Canada (fondées sur le mérite et administrées par les trois Conseils fédéraux de subventions à la recherche<sup>2</sup>) et du Programme canadien de prêts et de bourses. Le gouvernement a créé les bourses d'études supérieures du Canada Vanier pour les candidats exceptionnels au doctorat dans le budget de 2008, a temporairement bonifié les Bourses d'études supérieures du Canada de 87,5 millions de dollars sur trois ans dans le budget de 2009 et a créé les bourses postdoctorales Banting dans le budget de 2010.

Le gouvernement du Canada investit 300 millions de dollars par année dans le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) pour aider les établissements

*En mars 2012, 1 825 chaires de recherche du Canada étaient actives dans 72 établissements à l'échelle du pays.*

d'enseignement postsecondaire

canadiens à renforcer leur titre de chefs de file mondiaux dans le domaine de la recherche et du développement. Dans le budget de 2008, le gouvernement a annoncé 200 millions de dollars sur sept ans pour créer le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC), qui vise à attirer et à conserver les chercheurs les plus accomplis au monde dans les secteurs prioritaires du Canada sur le plan des sciences et de la technologie. Les premières chaires d'excellence en recherche ont été annoncées en mai 2010 puis, dans le budget de 2011, le gouvernement a investi 53,5 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour la création de dix autres chaires. Le PCRC et le CERC permettent au Canada d'accroître sa compétitivité à l'échelle internationale, en plus d'offrir des occasions d'apprentissage exceptionnelles aux chercheurs et aux travailleurs hautement qualifiés de demain.

### **Investir dans une infrastructure d'apprentissage et de recherche de calibre mondial**

Le gouvernement du Canada investit non seulement dans le perfectionnement des talents, mais aussi dans l'infrastructure et les établissements nécessaires pour effectuer de la recherche de classe mondiale et donner une formation en matière de recherche. Le gouvernement réalise ceci, en partie, par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Le Plan d'action économique de 2012 prévoit 500 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour la FCI, qui

---

<sup>2</sup> Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

couvre jusqu'à 40 % des frais admissibles de projets d'infrastructure dans les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche sans but lucratif du Canada. Le financement de la FCI permet ensuite d'aller chercher des fonds supplémentaires auprès de partenaires des secteurs universitaire, privé, public et sans but lucratif. Dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir (PIS) annoncé dans le Plan d'action économique de 2009, près de 2 milliards de dollars ont été investis dans plus de 500 projets pour rénover, agrandir et construire des installations dans les collèges et universités. Grâce au financement des partenaires, le PIS a permis d'investir 5,2 milliards de dollars dans l'infrastructure d'établissements d'enseignement postsecondaire entre 2009 et 2011.

Le gouvernement du Canada aide également les collèges et universités à faire une utilisation optimale des investissements fédéraux en recherche et permet aux chercheurs de se concentrer sur les découvertes à la fine pointe de la technologie et du savoir grâce au Programme des coûts indirects (PCI). Le budget de 2011 a investi 10 millions de dollars additionnels par année pour le PCI, portant le total des investissements fédéraux dans le programme à 332 millions de dollars en 2011-2012.

Au moyen d'initiatives ciblées telles que le Fonds des petits établissements de la FCI et le Programme de partenariats régionaux des Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement fédéral reconnaît les différences, notamment quant à la capacité institutionnelle, entre les collèges et universités du Canada, ainsi que la façon dont ils répondent aux diverses priorités et besoins des communautés qu'ils desservent. Par ailleurs, le Programme des chaires de recherche du Canada réserve 120 de ses 2 000 chaires disponibles aux petites universités afin de les aider à accroître leur capacité et à embaucher les meilleurs chercheurs.

### **Faire le pont avec le secteur privé**

Le gouvernement du Canada appuie l'établissement de liens solides entre les étudiants hautement qualifiés issus des collèges et universités du Canada, et les entreprises qui créent de nouveaux produits, services et processus novateurs. Dans le Plan d'action économique de 2012, le gouvernement affirme l'importance d'appuyer la recherche collaborative entre les chercheurs des établissements d'enseignement postsecondaire et les partenaires du secteur privé.

Les étudiants hautement qualifiés des cycles supérieurs sont encouragés, par des mesures incitatives comme le Programme de stages en recherche et développement industriels (SRDI), à établir des liens avec le secteur privé. Dans le Plan d'action économique de 2012, le gouvernement affirme l'importance d'intégrer les chercheurs de haut calibre au marché du travail en prévoyant 14 millions de dollars additionnels sur deux ans pour bonifier le

*Le programme Élévation de Mitacs porte son appui à environ 160 stages et programmes de formation individuelle pour les titulaires d'un doctorat et les détenteurs d'une bourse de perfectionnement postdoctorale dans le Sud de l'Ontario.*

Programme de SRDI et hausser le nombre d'étudiants acquérant une expérience pratique en recherche dans les entreprises canadiennes. Un autre programme fédéral, le Programme de bourses postdoctorales de recherche et développement industrielle, offre des bourses aux récents diplômés de troisième cycle afin qu'ils travaillent en recherche et développement au sein du secteur privé. En 2010-2011, ce programme a soutenu 225 boursiers actifs, pour une valeur totale de 4,7 millions de dollars. En 2010, le gouvernement fédéral a aussi investi 11 millions de dollars pour aider les titulaires d'un doctorat à obtenir un emploi dans le secteur privé dans le cadre du programme Élévation de Mitacs qui assure aussi la prestation du Programme de SRDI. Mitacs est un organisme qui offre des programmes de recherche et de formation faisant le pont entre les entreprises canadiennes et la prochaine génération de travailleurs hautement qualifiés.

D'autres initiatives fédérales récentes reconnaissent le rôle des collèges et des instituts de technologie dans la recherche appliquée et la commercialisation des nouvelles innovations. Le budget de 2011 a prévu le versement de 23 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les chaires de recherche industrielle au sein des collèges canadiens. Cette somme s'ajoute aux investissements de 32,5 millions de dollars annoncés en juillet 2010 pour le Fonds collège-industrie pour l'innovation de la FCI, qui vise à accroître l'infrastructure et la capacité d'innovation des collèges, et pour le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, qui vise à favoriser l'établissement de partenariats entre les collèges et le secteur privé et à stimuler l'entrepreneuriat. Ensemble, ces initiatives contribuent à faire du Canada un pays de choix pour la recherche scientifique et le développement technologique, en plus de permettre l'établissement de liens solides entre la communauté des chercheurs des institutions postsecondaires et le secteur privé.

## **COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES**

Le Canada occupe une position enviable parmi ses pairs de l'OCDE au chapitre du rendement et de l'équité en éducation, y compris la participation aux études postsecondaires. Le fondement de sa réussite tient à un mode de financement stable et prévisible et aux partenariats conclus entre les divers ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement et de formation, le secteur privé et les organismes communautaires.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les mieux placés pour déterminer les priorités relatives aux programmes, ainsi que pour concevoir et offrir des programmes dans leurs domaines de compétence constitutionnelle. Le gouvernement du Canada met l'accent sur les domaines d'intérêt partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, une approche qui a donné lieu à de nombreux partenariats réussis avec les provinces et territoires, lesquels contribuent à la réalisation d'objectifs communs en matière d'éducation postsecondaire.

## **Transférer des fonds aux provinces et territoires**

Le gouvernement du Canada réalise un investissement considérable dans l'éducation postsecondaire par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), un transfert fédéral global aux provinces et territoires qui vise l'éducation postsecondaire, le soutien aux enfants et les programmes sociaux. Dans le budget de 2007, le gouvernement du Canada a placé son financement sur une trajectoire de croissance stable à long terme. Il a augmenté de 800 millions de dollars son financement annuel dans l'éducation postsecondaire dans le cadre du TCPS en 2008-2009, et a prévu dans la loi une augmentation annuelle de 3 % en 2009-2010. Le gouvernement du Canada a aussi répondu aux préoccupations liées à la transparence de la contribution fédérale à l'éducation postsecondaire en identifiant théoriquement l'affectation de sommes réservées du TCPS aux études postsecondaires. La valeur du TCPS atteindra 11,9 milliards de dollars en 2012-2013, dont 3,6 milliards sont théoriquement affectés aux études postsecondaires. Dans le Plan d'action économique de 2012, le gouvernement réaffirme que le financement accordé dans le cadre du TCPS continuera d'augmenter de 3 % par année en 2014-2015 et les exercices suivants.

Le gouvernement du Canada transfère aussi chaque année environ 2,5 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'ententes sur le marché du travail et d'ententes sur le développement du marché du travail. Ce financement donne aux provinces et aux territoires la souplesse nécessaire pour arrimer leurs programmes de développement des compétences aux besoins locaux. Bon nombre de bénéficiaires de ces investissements reçoivent leur formation dans l'un des collèges communautaires du Canada.

Étant donné la nature et le mode de gouvernance uniques de la population autochtone du Canada, le gouvernement fédéral reconnaît que l'établissement de partenariats solides revêt une importance particulière pour la réussite des Autochtones sur le plan de l'éducation et de l'emploi. Par conséquent, le gouvernement du Canada est résolu à continuer de mener à bien des initiatives telles que les partenariats tripartites sur l'éducation conclus avec des provinces, des territoires et des Premières nations.

Les transferts susmentionnés reflètent la collaboration de longue date entre les gouvernements canadiens en vue de répondre aux priorités nationales communes, et ils reconnaissent le fait que ce sont à leurs citoyens que les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent ultimement rendre des comptes concernant les sommes dépensées et les résultats obtenus.

## **Établir des partenariats relativement à la recherche, au développement des données et à la coordination des politiques**

Le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres intervenants à l'égard de diverses questions d'intérêt commun, notamment la recherche et le développement des données, l'aide financière aux étudiants, la mobilité de la main-d'œuvre, les programmes

d'apprentissage et les métiers, ainsi que la reconnaissance des compétences et des titres de compétences. Les succès récents montrent que cette approche souple et décentralisée est efficace dans les domaines où les collectivités, les employeurs, les provinces et les territoires sont les mieux placés pour évaluer les besoins et les priorités et affecter efficacement les ressources.

Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), en vue d'établir des sources normalisées d'information sur le développement des compétences au Canada. Les succès récents incluent la collaboration fédérale-provinciale-territoriale à l'égard d'enquêtes internationales à grande échelle telles que le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, ainsi que la collaboration multilatérale à l'égard de la collecte de données sur les compétences et l'apprentissage (p. ex. l'inscription aux études postsecondaires et le taux d'obtention de diplôme). Ces efforts renforceront les bases de l'information concernant les niveaux de compétences et l'offre de main-d'œuvre au Canada, faciliteront la prise de décisions fondée sur des données probantes et permettront de mieux jumeler les compétences et les programmes de formation à la demande du marché.

La collaboration fédérale-provinciale-territoriale a aussi été un succès pour ce qui est de la prestation coordonnée de l'aide financière aux étudiants. En effet, par l'entremise du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants, le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires participants en vue d'assurer le bon fonctionnement des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux d'aide financière aux étudiants. Les réalisations récentes incluent la participation de la quasi-totalité des provinces au Programme d'aide au remboursement et la simplification des processus fédéraux, provinciaux et territoriaux de demande de prêt d'études.

Le gouvernement du Canada collabore aussi avec les provinces et territoires par l'entremise du Forum des ministres du marché du travail (FMMT), qui encourage la mobilité de la main-d'œuvre, la collaboration et la création d'une main-d'œuvre hautement qualifiée possédant des compétences et des qualifications transférables. Le FMMT facilite l'établissement et l'ajout de normes d'emploi interprovinciales et aide le Canada à s'adapter aux changements dans la structure économique et les exigences liées aux compétences. Au nombre des réalisations récentes, mentionnons la mise en œuvre continue du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, ainsi que les avancées dans le développement et la diffusion d'information fiable et pertinente sur le marché du travail.

Des partenariats sont aussi conclus dans le domaine de la formation en apprentissage et de la reconnaissance professionnelle, où le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants du secteur privé. Par l'entremise du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage, les deux ordres de gouvernement renforcent et font connaître les systèmes d'apprentissage, en plus

de gérer le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge et d'en assurer la prestation. Ce programme, qui vise actuellement 52 métiers, favorise l'harmonisation de la formation en apprentissage et des programmes de reconnaissance professionnelle des provinces et territoires, en plus d'encourager la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle du pays. En 2009, les métiers désignés Sceau rouge représentaient 81 % des apprentis inscrits au Canada.

En outre, dans le cadre de la Table ronde sur les compétences de la main-d'œuvre, le gouvernement du Canada collabore régulièrement avec le secteur privé, les établissements d'enseignement et de formation et les syndicats sur les enjeux liés aux compétences en milieu de travail et au perfectionnement de la main-d'œuvre.

Le gouvernement du Canada collabore également avec le secteur privé et les organismes communautaires en vue d'encourager l'innovation et les initiatives qui amélioreront l'avantage concurrentiel du Canada sur le plan du savoir. Ainsi, il appuie l'établissement de liens solides entre l'industrie et le bassin canadien d'innovation et de talents que constituent les diplômés postsecondaires, et il verse un financement aux employeurs afin qu'ils offrent à ces diplômés l'occasion d'acquérir des compétences et de l'expérience dans leur domaine professionnel. De plus, le gouvernement fédéral continue de chercher des moyens d'appuyer des approches communautaires novatrices et efficaces, ainsi que d'encourager l'établissement de partenariats entre le gouvernement et les collectivités.

*Le Plan d'action économique de 2012 prévoit 50 millions de dollars additionnels sur deux ans pour la Stratégie emploi jeunesse. Cette somme s'ajoute aux plus de 300 millions de dollars investis chaque année pour aider près de 70 000 jeunes Canadiens à obtenir l'expérience de travail ou à accéder à la formation dont ils ont besoin pour jeter les bases de leur réussite future sur le marché du travail.*

Les divers mécanismes de financement et partenariats mis en œuvre par le gouvernement du Canada, à l'aide d'une approche souple et décentralisée, donnent de bons résultats : l'OCDE a récemment reconnu le Canada comme un pays avec un très bon rendement en matière d'éducation.

## **CONCLUSION**

Le gouvernement du Canada demeure résolu à accroître les possibilités à l'égard de toutes les formes d'études postsecondaires, que ce soit les programmes d'apprentissage, les études de premier cycle dans les universités, les collèges et les écoles polytechniques, ou les études supérieures, et il continue de trouver des moyens d'aider les Canadiens à obtenir l'éducation, les compétences et la formation dont ils ont besoin pour réussir et contribuer à la prospérité du pays.

Si la tendance se maintient, une bonne partie des emplois futurs devraient exiger des études postsecondaires. En outre, à mesure que la technologie progresse et que l'économie change, l'éducation postsecondaire pourrait devenir

encore plus importante. Or, bien que les immigrants qualifiés répondent en partie à cette demande de compétences, les jeunes d'aujourd'hui représenteront plus de 80 % de la croissance future de la main-d'œuvre. Ce fait à lui seul signifie que le Canada devra maintenir, voire même accroître, la participation de sa population aux études postsecondaires.

Cependant, les études postsecondaires ne relèvent pas uniquement du gouvernement du Canada. La prestation des programmes d'études postsecondaires relève principalement des provinces et territoires. Les entreprises ont la responsabilité d'investir dans le perfectionnement des compétences de leur effectif. Enfin, les individus sont responsables d'acquérir et de maintenir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir et conserver un emploi qui leur profitera, de même qu'à leur famille et à leur collectivité.

Dans cette optique, le gouvernement du Canada tient à ouvrir de nouvelles possibilités à tous les Canadiens et est fermement engagé à mettre l'accent sur les emplois, la croissance et la prospérité à long terme. À l'avenir, il continuera d'appuyer les apprenants et leur famille, de soutenir la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire et la création d'une main d'œuvre hautement qualifiée, de même qu'à s'impliquer dans divers partenariats en vue d'améliorer l'acquisition des compétences et d'assurer la réussite de tous les Canadiens.

## ACRONYMES

<b>AADNC</b>	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
<b>BACE</b>	Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles
<b>BEC</b>	Bon d'études canadien
<b>BESC</b>	Bourses d'études supérieures du Canada
<b>CMEC</b>	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
<b>CERC</b>	Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada
<b>CRSH</b>	Conseil de recherches en sciences humaines
<b>CRSNG</b>	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
<b>FCI</b>	Fondation canadienne pour l'innovation
<b>FCP</b>	Fonds pour les compétences et les partenariats
<b>FMMT</b>	Forum des ministres du marché du travail
<b>IRSC</b>	Instituts de recherche en santé du Canada
<b>MITACS</b>	Les mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>PAR</b>	Programme d'aide au remboursement
<b>PCBE</b>	Programme canadien de bourses aux étudiants
<b>PCEE</b>	Programme canadien pour l'épargne études
<b>PCI</b>	Programme des coûts indirects
<b>PCPE</b>	Programme canadien de prêts aux étudiants
<b>PCRC</b>	Programme des chaires de recherche du Canada
<b>PIS</b>	Programme d'infrastructure du savoir
<b>REEE</b>	Régime enregistré d'épargne études
<b>SAFA</b>	Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti
<b>SFCEA</b>	Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones
<b>SIA</b>	Subvention incitative aux apprentis
<b>SRDI</b>	Programme de stages en recherche et développement industriels
<b>TCPS</b>	Transfert canadien en matière de programmes sociaux